

**Arrêté du 26 mars 1993 relatif à l'échelonnement indiciaire des éducateurs techniques spécialisés de la fonction publique hospitalière.**

26/03/1993

Ce texte fixait l'échelle indiciaire applicable aux éducateurs techniques spécialisés de la fonction publique hospitalière.

Abrogé par l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire des éducateurs techniques spécialisés de la fonction publique hospitalière